

Conditions d'Accès en IFSI – SEPTEMBRE 2021

Début des inscriptions le Lundi 30 novembre 2020

Clôture des inscriptions le Vendredi 29 janvier 2021

Voie FPC

Candidats justifiant de trois années d'expérience professionnelle donc relevant de la Formation Professionnelle Continue

(aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ou autres expériences professionnelles en dehors du domaine sanitaire) même s'ils sont titulaires du baccalauréat

La date à prendre en compte pour comptabiliser les 3 ans d'expérience Équivalent Temps Plein de cotisation à un régime de protection sociale en France est celle de la clôture des inscriptions aux épreuves de sélection

Une note inférieure à 8/20

à l'une des deux épreuves (entretien et épreuve écrite) est éliminatoire.

POUR ETRE ADMIS

le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40 points au deux épreuves

Entretien

du 22/02 au 23/02/2021

Portant sur l'expérience professionnelle du candidat
(20 mn noté sur 20 points)

L'entretien s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle

Écrit

Mercredi 03 Mars 2021

La sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social
(30 mn notée sur 10 points)

Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes aux questionnements, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

La sous-épreuve de calculs simples

(30 mn notée sur 10 points)

Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats